



Fouille sans flagrance sur mineurs.

Par **stephane**, le **19/06/2010** à **21:43**

Bonjour, rn
aujourd'hui en fin de journée mon fils et deux autres camarades sortent de la piscine et vont au supermarché acheter des bombons. Tous les trois ont 14 ans... Avant d'arriver à la caisse, le directeur du magasin interpelle les enfants et demande de le suivre dans un local pour une fouille corporelle ainsi que d'enlever leurs chaussures.rn
Pour se rendre compte qu'ils n'avaient rien volés. Je me suis rendu dans cet établissement pour un rappel à la loi... Mais le directeur très gêné m'avoue qu'il n'y avait pas de flagrance mais que son supérieur propriétaire du magasin l'avait obligé à fouiller les enfants. rn
Et que les fouilles chez les mineurs devenaient systématiques! Je suis prêt à engager des poursuites pour faire réfléchir ce responsable qui ose penser qu'il est au dessus des lois... J'ai besoin de réponses précises et de connaître éventuellement le cout de poursuite avec l'aide d'un avocat... Veuillez recevoir, mes cordiales salutations.